

Valtech

Société Anonyme

80 avenue Marceau
75016 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'attribution gratuite d'actions existantes ou à
émettre au profit des membres du personnel
salarié et des mandataires sociaux**
Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2010
(Vingt-deuxième résolution)

FIDREX
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Valtech

Société Anonyme
80 avenue Marceau
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2010
(Vingt-deuxième résolution)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société Valtech et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-197-2 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social de la société, diminuée de tout montant consenti dans le cadre d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Votre Conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, pour une durée de trente-huit mois. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

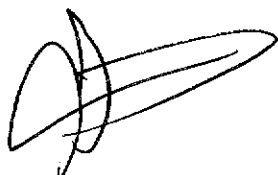
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 juin 2010

Les Commissaires aux Comptes

FIDREX



Albert BENSADON

Deloitte & Associés



Jean-Luc BERREBI